



CCRF &
LABORATOIRES

ACTUALITES

2019 – n°08

26 février 2019

Comité technique spécial du service commun des laboratoires 7 février 2019

La CFDT était représentée par Jean-Michel **COMBES** (L34), Sandrine **STACHETTI** (L75) et Line **FOCK-HIOU-LOYE** (L75).

Le comité technique était présidé par Thierry Picard, chef du SCL assisté de Nadine De Bellis – Sylvie Gauthier du pôle RH.

ORDRE DU JOUR


- I- Projet de règlement intérieur suite aux élections professionnelles 2018
- II- Approbation du procès-verbal du CTS du 20 Septembre 2018
- III- Transfert de l'activité « Produits pétroliers » du laboratoire de Lyon au laboratoire du Havre
- IV- Point d'avancée sur la transposition des prescriptions techniques dans METADOC
- V- ODYSEE
- VI- Point sur le schéma d'emploi 2019, le PEA 2019 et l'exécution du budget de l'exercice 2018
- VII- Point sur les recrutements prévisionnels 2019
- VIII- Présentation du bilan synthétique d'activité 2018
- IX- Campagne d'évaluation professionnelle 2019
- X- Actualisation de la prescription RHU.PRO.21 et du formulaire RHU.FOR.36 sur le compte épargne temps
- XI- Questions diverses

La CFDT prononce une déclaration liminaire :



« Monsieur le Chef du SCL,

Nous voici réunis pour le premier CT de l'année et de la mandature, la CFDT constate que le SCL attache toujours de l'importance au dialogue social et nous espérons que les propositions que la CFDT vous fera seront entendues.

 @cfdtccrfscl

 @cfdtccrflaboratoires

 51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
 cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

 01 56 41 55 58
 01 56 41 55 59

En effet, plusieurs points nous paraissent importants à soulever dès la déclaration liminaire, il s'agit de la politique de recrutement du SCL, de la mise en œuvre du SMIQSE et du rapport de la Cour des comptes qui vient d'être publié.

- *La politique de recrutement du SCL :*

La CFDT constate avec agacement que le SCL recrute de plus en plus de contractuels et n'organise plus depuis des années de concours dans les spécialités physique et microbiologie. De ce fait, les agents qui exercent dans ces spécialités n'ont aucune perspective d'évolution, ce qui est inacceptable ! La CFDT exige un groupe de travail sur le sujet afin de trouver des solutions rapides.

La politique de recrutement actuelle du SCL a un effet délétère sur les agents d'autant que la CFDT a appris que le responsable d'établissement du laboratoire de Massy avait été recruté par voie de détachement, alors même qu'il y avait des candidats en interne, l'unité de direction ne fait manifestement pas confiance à ces propres cadres !

- *Le SMI QSE*

La mise en œuvre actuelle du SMI QSE dans les laboratoires est devenue insoutenable pour tous les agents ! Le travail administratif demandé empiète sur le métier des agents. La CFDT vous rappelle, Monsieur le Chef du SCL, que vous avez dit vous-même, lors du dernier CTS que notre métier était de « répondre aux demandes de la DGDDI et de la DGCCRF », à l'heure actuelle, les agents du SCL ont plutôt l'impression que leur métier est de mettre en œuvre le SMIQSE !

- *Le rapport de la Cour des comptes*

La Cour des comptes soulève à nouveau la situation des réseaux de laboratoire de l'Etat et cite nommément le SCL, sans préciser quel est notre réel métier et niveau d'expertise puisqu'elle ne se concentre que sur la sécurité sanitaire des aliments qui n'est qu'une partie de notre travail.

La CFDT veut savoir si les agents du SCL ont à craindre pour l'avenir de leur métiers et notamment les collègues du D01 ?

La CFDT attend des réponses sur ces points. »

L'administration répond :

- L'affirmation selon laquelle, l'administration rend une réponse plus objective que les laboratoires privés est un point essentiel pour le chef du SCL. Il met en avant la loyauté des agents, et il est convaincu que ces missions sont mieux assurées par le public que le privé.

- Le chef du SCL ne nie pas la situation : le SCL est tributaire de l'avenir de ses deux directions de rattachement. Si le champ de compétence de la CCRF évolue, un impact sur le SCL est à prévoir, même s'il demeure une incertitude, ce n'est pas une inquiétude. De même pour la DGDDI avec le transfert des activités « fiscalité énergétique et alcools » vers la DGFIP. Pour l'administration, le Brexit va entraîner une augmentation de l'activité douanière.

Le SCL continuera, donc, à assurer ces missions d'analyse, d'appui et de développement auprès de ses deux directions.

- Concernant le SMIQSE, M. Picard déclare qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le SCL. C'est une contrainte dont on ne peut se passer.

- **I- Projet de règlement intérieur suite aux élections professionnelles 2018**

La CFDT demande plus de lisibilité sur la rédaction des paragraphes ainsi que l'ajout d'un article concernant la modification de l'ordre du jour.

Le projet est voté à l'unanimité après acceptation des deux demandes de modification de la CFDT.

- **II- Approbation du procès-verbal du CTS du 20 Septembre 2018**

Approuvé à l'unanimité après quelques modifications mineures.

- **III- Transfert de l'activité « Produits pétroliers » du laboratoire de Lyon au laboratoire du Havre**

A compter du 1^{er} janvier 2019, le traitement de l'ensemble des demandes d'analyses de produits énergétiques (carburants, combustibles, biocarburants...) est transféré au L76. Le L69 conservera le suivi des dossiers de fiscalité énergétique et environnementale (TIC et TGAP).

En 2020, après formation des agents du Havre par les agents de Lyon, l'ensemble du domaine sera transféré au L76.

Les vœux d'affectation des trois agents de Lyon concernés par cette restructuration ont été respectés.

Le Chef du SCL considère que c'est une bonne chose pour le laboratoire du Havre en perte d'activité. Un renfort du laboratoire du Havre n'est, donc, pas envisagé.

La CFDT demande le nombre d'ETP concerné à Lyon par cette activité. L'UD est dans l'incapacité de nous répondre !!

L'attention de l'administration est demandée concernant la crainte d'une baisse d'échantillons due au transfert d'activité.

- **IV- Point d'avancée sur la transposition des prescriptions techniques dans METADOC**

Pour la CFDT, cela constitue une charge de travail énorme ainsi qu'un facteur générateur de stress pour les agents : Le 31 mars est une date trop ambitieuse. Le Chef du SCL annonce que le SMIQSE est une priorité. D'après le chef du SCL, le 31 mars est une date atteignable. La CFDT insiste sur le fait qu'il y a un risque que cela soit au détriment des délais.

- **V- ODYSEE**

L'unité de direction (UD) nous présente un bilan positif de cet outil facile à utiliser. Actuellement 90 fiches sont ouvertes et 9 clôturées. Les fiches sont correctement complétées par les agents. L'outil ne présente pas de difficultés de prise en main.

Quelques défaillances sont à noter :

- Notamment la disparition des fiches après clôture : Elles ne sont pas effacées et devraient donc redevenir visibles après correction de ce bug.

- La série de mails reçue lors de la création d'une fiche d'anomalie sera corrigée par l'ajout d'un module bannette, il y aura possibilité de joindre des fichiers.

- Le problème concernant la demande de mot de passe est dû à la version de Firefox utilisée. Une mise à jour du navigateur est conseillée.

M. Picard informe la parité syndicale qu'il a rencontré la directrice du SICCRF et qu'il souhaite une progression plus rapide concernant la mise en place d'ODYSEE.

En mars, il y aura en principe le registre SST dématérialisé.

● VI- Point sur le schéma d'emploi 2019, le PEA 2019 et l'exécution du budget de l'exercice 2018

L'UD nous communique l'OGEF, le schéma d'emploi est de -2 pour 2019.

Concernant l'exécution du budget, la CFDT constate une baisse de crédit.

Le chef du SCL déclare donner la priorité au budget de fonctionnement des laboratoires assurant ainsi un maintien des capacités du SCL. Les investissements actés devraient être prêts mais se feront en fin d'année si abondement de crédits.

La CFDT demande comment les agents du SCL peuvent s'investir sur de nouveaux sujets porteurs comme les nanotechnologies ou autres sans moyens ?

M. Picard répond que le sujet ne lui a pas échappé et qu'il s'emploie à faire valoir nos besoins auprès de l'oreille attentive du secrétariat général de Bercy.

● VII- Point sur les recrutements prévisionnels 2019

Perspectives 2019 :

- 1 directeur par détachement au L75
- 8 techniciens par concours TCN et 2 par fin de détachement et fin de disponibilité
- 5 adjoints techniques de laboratoire dont 4 par concours et 1 fin de détachement.
- 4 agents administratifs par PNA ou détachement

La CFDT interroge le chef du SCL sur le devenir du domaine microbiologie au L75. En effet le RDOS actuel part en retraite en 2019 et un ingénieur est en fin de contrat en juin. De plus le domaine a une TN étalée jusqu'à fin décembre. L'UD déclare proposer une solution d'ici fin-février ou mars.

● VIII- Présentation du bilan synthétique d'activité 2018

En microbiologie, le nombre reste stable. La cible du D1 n'est pas atteinte et on a 0,5% de rapports à plus de 100 jours. Interrogé par la CFDT sur les raisons du D1 non atteint en 2018 comme en 2017 en évoquant la mise en place du SMIQSE, le chef du SCL répond qu'il y a plusieurs raisons et essaie de travailler sur des objectifs exprimés autrement.

● IX- Campagne d'évaluation professionnelle 2019

L'application de la prescription RHU.PRO 11 est en vigueur. Les entretiens professionnels doivent être réalisés au plus tard pour le 31 mars 2019.

La formation à l'évaluation professionnelle des nouveaux RDOS aura lieu le 19 février.

L'UD nous présente l'outil ESTEVE, application interministérielle permettant la gestion de la campagne d'évaluation professionnelle de la phase de préparation jusqu'à la signature finale du CREP que l'agent pourra imprimer.

ESTEVE a été testé avec succès en 2018 par le L59 et l'UD. Pour l'administration, c'est un outil convivial, facile d'utilisation. Un lien vers Alizé permettant d'accéder au support complet sera disponible dans l'Intralab.

La CFDT appuyée par Solidaires demande de soumettre ce point au vote afin de reporter à l'année 2020 la mise en application d'ESTEVE. La CFDT considère que le cumul SMIQSE + ODYSEE + ESTEVE entraîne une surcharge de travail bien éloignée de notre cœur de métier : les analyses et l'appui aux différents donneurs d'ordre. De plus la diffusion tardive de cette information et sa mise en application en mars prochain est tout simplement inacceptable.

L'UD refuse le vote pour le seul motif qu'elle considère qu'il s'agit d'une mise en place fonctionnelle et non organisationnelle. La CFDT demande que le refus de vote soit inscrit au procès-verbal.

La CFDT insiste, sur le fait que notre métier premier ce sont les analyses et déplore la mise en application systématique d'outils non scientifiques et chronophages bien éloignés des analyses qui de plus pèse sur le travail quotidien des scientifiques que nous sommes.

Le chef de l'UD reconnaît que les charges induites sont de plus en plus importantes et pense ouvrir un groupe de travail (GT) ou un chantier sur le sujet. La CFDT se réjouit d'une telle initiative mais le chef du SCL ne s'est pas engagé à communiquer de dates quant à la mise en place de ce GT.

● X- Actualisation de la prescription RHU.PRO.21 et du formulaire RHU.FOR.36 sur le compte épargne temps

Pour les nouveautés : voir les prescriptions dans METADOC

À noter :

Le seuil à partir duquel les agents de la fonction publique de l'état peuvent monétiser les jours déposés sur leur CET est porté à 15 jours au lieu de 20 jours précédemment.

Les montants de l'indemnisation des jours ou versement sur le RAFP ont été actualisés, avec une valorisation à la hausse : 135€ pour les A ; 90€ pour les B et 75€ pour les C.

● XI- Questions diverses

➤ Point sur la situation au Laboratoire des Antilles

Lors du dernier comité technique de 2018, le chef du SCL avait été interpellé par la parité syndicale sur l'état du bâtiment du Laboratoire des Antilles.

Un rapport démontrant l'état de détérioration aggravant du bâtiment était connu de l'UD.

Un CHSCT spécial sur ce sujet avait été demandé et la CFDT avait souligné que la région des Antilles était soumise régulièrement à des séismes et cyclones.

Il avait également été précisé l'état d'angoisse des agents du laboratoire devant travailler dans de telles conditions. Le chef du SCL avait déclaré faire une priorité de l'état du bâtiment du laboratoire des Antilles.

Depuis, M. Picard s'est rendu au laboratoire des Antilles. Il a assisté aux relevés des jauges en présence de l'ISST qui s'occupe des DOM. Des évolutions de quelques mm pouvant être également attribuées à la nature métallique de la structure du bâtiment ont été constatées. L'ISST, a préconisé la modification du plan d'évacuation du bâtiment.

Actuellement différentes solutions pour reloger le laboratoire sont en cours d'étude.

➤ Calendrier des revues de processus et de la revue de direction

Du 25 février au 4 mars 12 revues de processus auront lieu en visioconférence.

➤ Point sur les mouvements de personnel à l'unité de direction

5 départs et 4 recrutements sont prévus.

Isabelle Antib-Gelard du pôle scientifique a été remplacée par Julie Sisourat-Cabillic recrutée lors le dernier concours d'ingénieur.

Pascale Uny-Baudouin (formation) a été remplacée.

Les postes de Christophe Chotard (informatique) et Régine Royer-Chevallot responsable d'exploitation sont en attente de remplacement.

L'expérimentation de la centralisation des demandes d'achats ne sera pas reconduite : un poste non remplacé.

➤ Recrutement du responsable d'établissement de Paris

Un scientifique (chimiste) fonctionnaire d'une autre administration prendra ses fonctions en mai.

La CFDT demande pourquoi l'UD a fait le choix d'ouvrir le recrutement à l'extérieur ?

Monsieur Picart prône la mobilité comme étant une qualité qui pourra récompenser les agents d'une promotion.

➤ Point sur l'audit de la Cour des comptes

Un rapport public annuel de la Cour des comptes est paru en février 2019.

Le SCL y est clairement mentionné p 255 au chapitre 7 «*contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation : des progrès à consolider* ». Il est fait état des réseaux de laboratoires à mutualiser, à amplifier et à consolider. Le chef du SCL est interpellé à ce sujet.

D'après M. Picart, il y a des choses positives (soutien des deux DG pour lesquelles le SCL répond pleinement à leurs demandes) et d'autres moins positifs dans ce rapport.

- Continuer la démarche de spécialisation. Le service doit se recentrer sur son corps de métier.

- Comptabilité analytique pour définir des enveloppes. Stratégie discutée avec le SCL et les deux directions de tutelle lors de la rédaction du prochain COP en tenant compte des items de la cour des comptes.

➤ RAEP (Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle)

La nomination d'un conseiller RAEP dans chaque laboratoire sera faite prochainement. Une formation leur sera proposée.

➤ Contractuels

L'UD nous informe que les contractuels d'une durée d'un an ou plus ont la possibilité d'ouvrir un CET. Ces contractuels peuvent également bénéficier des horaires variables, alors que ceux d'une durée de 6 mois sont à horaire fixe.

Il est possible que les agents contractuels puissent bénéficier des formations continues mais ils ne peuvent pas prétendre aux formations initiales statutaires.

➤ Concours / Rédacteur / correcteur / oraux blancs

L'arrêté a été modifié pour prendre en compte les modifications demandées par le ministre, sur le fait que les candidats ne doivent pas composer de nuit à cause du décalage horaire avec la métropole. Pour remédier à ce désagrément deux solutions sont possibles : l'élaboration de plusieurs sujets de concours ou bien le confinement des candidats.

Le concours de technicien comportera deux sujets. Les ATPL2 seront confinés.

La CFDT a demandé l'anticipation de l'appel à candidature des agents pour la rédaction et la correction des sujets de concours.

La CFDT a également demandé un retour des candidats sur le déroulement des oraux blancs. Un questionnaire d'évaluation sera mis en place pour toutes les formations.

➤ Indemnités de stage

Les techniciens et ATPL2 promus partiront un mois à Tourcoing, et les ingénieurs deux semaines à Montpellier. Les indemnités de stage seront versées au prorata. Ces agents ne peuvent pas bénéficier de frais de mission, car il s'agit d'une formation statutaire et non d'une formation continue.

➤ RIFSEEP et PPCR

Mises en place en janvier 2019 du RIFSEEP et reprise du PPCR (gelé en 2018). Sur le RIFSEEP se reporter à l'actu n°2018-19.